

**FAITS ET ŒUVRES****PRIÈRES DEMANDÉES**

Pendant la présente session du Parlement, les députés auront « à étudier le rapport de la commission chargée de s'en-querir du commerce des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il peut convenir d'apporter à la loi des licences. »

Nous demandons instamment à tous les Directeurs des sections paroissiales de la Croix Noire de prier eux-mêmes et de faire prier leurs ouailles pour que Dieu éclaire nos législateurs et leur fasse trouver la solution chrétienne de ce grand problème du débit des boissons enivrantes.

Que messieurs les Curés fassent bien comprendre à leurs paroissiens l'importance de cette question, au point de vue du salut de leurs enfants et de la prospérité du pays. C'est une loi améliorée qu'il nous faut, une loi qui facilite le travail de la Société de Tempérance, une loi qui prescrive clairement et judicieusement les précautions avec lesquelles devra se faire la vente de ce poison qu'on nomme *alcool*.

Qu'ils se rappellent et qu'ils rappellent aux autres que le succès attendu ne peut venir que de Dieu et que c'est au pied de son trône qu'il faut aller l'y chercher par de ferventes supplications.

Servons-nous de l'intercession puissante du patron de notre Société de Tempérance, saint Jean-Baptiste, qui est en même temps le patron de la race canadienne-française. Que « le plus grand des enfants des hommes » combatte à nos côtés et nous rende victorieux de tous les obstacles que vont susciter les ennemis de la Tempérance !

Nous invitons messieurs les Curés à demander aux membres de la Société de Tempérance de ne pas oublier la courte prière à réciter en famille tous les soirs au pied de la Croix Noire.

Le Conseil Central exprime aussi le vœu que dans toutes les paroisses, où est établie régulièrement la Société de Tempérance, l'on récite au prône cette même prière, d'ici à ce que la refonte de la loi des licences soit accomplie.